

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 AU 19/3/26

88-2927

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean-François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean-François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Attribution du marché pour la fabrication et livraison des coudes en DN500

Monsieur le Président expose la poursuite des besoins de fournitures pour constituer un stock et contribuer, le cas échéant, à la construction de la canalisation sur la commune de Neffes et Tallard.

Monsieur le Président rappelle la consultation qui est intervenue, puis la rédaction du Rapport d'Analyse d'Offres, puis la réunion de ce jour de la Commission d'Appel d'Offres qui a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise Oryx Eleven. En raison de délais équivalents entre les deux offres reçues, de propositions techniques à peine plus performantes et surtout d'un montant financier nettement plus performants pour cette dernière entreprise.

Monsieur le Président informe que le Directeur, dans le cadre de la rédaction du Rapport d'Analyse d'Offres, ainsi que la validation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, propose de valider le choix de l'entreprise Oryx Eleven Sous le SIREN n° : 531 933 703 dont le siège social est situé à : Les Pléiades 1 – Bâtiment B -Parc de la Duranne 860 rue René Descartes 13090 AIX-EN-PROVENCE, pour un montant de 127 842,50 € HT.

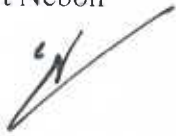
Monsieur le Président donne un avis favorable à ce que soit contractualisé le marché avec l'entreprise précitée.

Ouïs cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à la passation du marché avec l'entreprise Oryx Eleven, ainsi qu'il l'a été posé et débattu en Commission d'Appel d'Offres puis en Conseil Syndical.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Le Président
Claude Nebon

